



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 20 mai 2016

**Bureau du secrétaire du gouverneur général – Numéro de l’invitation : OSGG-BSGG-16-1632**

**Demande de proposition (DDP)**

Conception et mise au point web

**Questions et réponses #4**

Ce qui suit doit être lu en parallèle avec la demande d’offre à commandes (DOC) et en fait partie intégrante.

---

**Question 1**

En vertu de la section 3.0 Exigence, Tâches, section 3.2 Architecture (p. 30 de 57), est-ce que le BSGG a recueilli des commentaires des utilisateurs finaux? Ou devons-nous recueillir les commentaires des utilisateurs finaux dans le cadre du projet?

**Réponse 1**

Veuillez vous reporter à la Tâche 2 : Exploration et découverte – Consultation des clients et à la Tâche 3.1, puce a, à la page 30 de 57.

**Question 2**

À l’annexe A, Énoncé des travaux, section 2.2 Objectifs (pp. 22 et 23 de 57), est-ce que le BSGG peut confirmer qu’il assumera la responsabilité de produire de nouvelles images et de nouvelles vidéos?

**Réponse 2**

Le BSGG fournira une partie des images et des vidéos numériques, mais pas toutes.

Conformément à la Tâche 3.4, puce ii : « *L’entrepreneur doit ensuite effectuer la tâche de rédaction, ce qui comprend la composition et la traduction dans l’autre langue officielle du contenu nouvellement créé et la production de tout contenu médiatique à l’appui (vidéo, images, etc.), au besoin* » (p. 31 de 57).

**Question 3**

À l’annexe A, Énoncé des travaux, section 2.2 Objectifs, 2.2.1, puce xiii (p. 23 de 57), pouvez-vous donner de plus amples renseignements sur le Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada? Est-ce que l’entrepreneur devra mettre en place une fonction d’authentification unique?

**Réponse 3**

Le Registre a été redéveloppé de manière modulaire au moyen de Drupal 7 pour en faciliter l’importation par un autre site Web Drupal. Présentement, il n’est pas accessible en ligne; nous prévoyons lancer ce site cet été pour remplacer l’actuel site reg.gg.ca. Vous pourrez obtenir de plus

amples renseignements durant la Tâche 2 : Exploration et découverte – Consultation des clients.

#### **Question 4**

À la section 3.0 Exigence, Tâche 18 - Module de système de réservation (p. 38 de 57), est-ce que le système de réservation doit comporter une fonction de paiement?

#### **Réponse 4**

Non, veuillez vous reporter à la réponse 8 du document Questions et réponses #3 daté du 19 mai, 2016.

#### **Question 5**

À la section 5.0 Contraintes, 5.6 Extensibilité (pp. 41 et 42 de 57), la pointe de fréquentation prévue est de 10 000 utilisateurs. Est-ce que l'infrastructure doit seulement tenir compte des pages publiées qui produisent des codes HTML statiques ou devrait-elle aussi tenir compte des entrées des utilisateurs finaux dans les formulaires HTML (avec des données dynamiques)? Durant les pointes de fréquentation, est-ce que l'infrastructure doit prendre en charge seulement des pages en lecture seule ou aussi quelques pages dynamiques?

#### **Réponse 5**

Oui, l'infrastructure doit tenir compte des entrées des utilisateurs finaux dans les formulaires HTML comportant des données dynamiques. Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements durant la Tâche 2 : Exploration et découverte – Consultation des clients.

#### **Question 6**

À la section 3.0 Exigence, Tâche 5.3 Création de thèmes, puce c, il est mentionné ce qui suit : « *être adaptatif : le concept doit s'adapter à une panoplie d'appareils pouvant être utilisés pour accéder au site – mobiles, tablettes, PC, etc.*; ». Est-ce que le BSGG pourrait déterminer les principaux appareils ciblés pour chaque plateforme (p. ex., iOS, Android)?

#### **Réponse 6**

Le BSGG ne cible aucun appareil en particulier. Nous exigeons que le site Web puisse s'adapter à l'appareil utilisé. Nous exigeons une compatibilité avec les SE et les navigateurs, conformément à la Tâche 5.3 Création de thèmes, puce d (p. 33 de 57).

#### **Question 7**

À la section 2.3.6.1 – Autres sites soutenus par GG.ca (p. 27 de 57), il est mentionné ce qui suit : « *Le BSGG dispose également d'autres sites Web, hébergés sur le même serveur. Le Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada (reg.gg.ca) contient tout le contenu créé par l'Autorité héraldique du Canada, laquelle fait partie du BSGG. Ce site Web a récemment été élaboré à l'aide de Drupal 7. L'entrepreneur doit transférer tout le contenu pertinent dans le nouveau site Web gg.ca.* ». Est-ce que le BSGG veut migrer tout le site reg.gg.ca vers le nouveau site Web gg.ca et supprimer complètement le site reg.gg.ca?

**Réponse 7**

Veillez vous reporter à la réponse 3 du présent document.

**Question 8**

Pouvez-vous mentionner toutes les plateformes dont l'entrepreneur aura besoin pour faire les essais? Ordinateur de bureau : Windows, Mac. Appareil mobile : iOS, Android.

**Réponse 8**

Veillez vous reporter à la Tâche 5.3 Création de thèmes, puce d (p. 33 de 57).

**Question 9**

Quels navigateurs et quelles versions doivent être reconnus?

**Réponse 9**

Veillez vous reporter à la Tâche 5.3 Création de thèmes, puce d (p. 33 de 57).

**Question 10**

Est-ce que la solution devra offrir des fonctions hors ligne?

**Réponse 10**

Non.

**Question 11**

Quel types d'appareils (ordinateurs centraux, ordinateurs de bureau, tablettes, téléphones mobiles) doivent prendre en charge la solution du nouveau design Web souple?

**Réponse 11**

Veillez vous reporter à la Tâche 5.3 Création de thèmes, puce c (p. 33 de 57).

**Question 12**

À l'annexe A Énoncé des travaux, section 2.2 Objectifs (p. 23 de 57), la puce vi fait état de ce qui suit :

*« Créer un nouveau contenu Web y compris des textes descriptifs, un choix de photographies et du contenu multimédia pour le principal pilier d'information du site (40 pages de renvoi) en utilisant une approche narrative de nature à attirer les utilisateurs; ».*

- a. Pouvons-nous obtenir la liste des 40 pages de renvoi?
- b. Est-ce que le contenu Web englobe le texte, les images et les fonctions multimédias?
- c. Est-ce que le fournisseur doit créer et modifier les vidéos qui feront ensuite partie du nouveau contenu Web?
- d. Veuillez confirmer que le BSGG créera les images bannières (p. ex., pour des événements).
- e. Veuillez confirmer que le BSGG fournira toute l'imagerie nécessaire à la production des images.

**Réponse 12**

- a. Les pages de renvoi incluses dans la portée du présent projet représentent les menus principaux, comme ceux du site GG.ca. Nous donnerons de plus amples renseignements à l'entrepreneur dans le cadre de la Tâche 3 : Élaboration d'un contenu Web et d'une présentation du contenu.
- b. Oui.
- c et d. L'entrepreneur aura la responsabilité de produire les graphiques (y compris les images bannières), le cas échéant. Le BSGG fournira le matériel brut, comme les images et les vidéos que l'entrepreneur devra adapter au concept et au design Web qui sera élaboré.
- c. Veuillez vous reporter à la réponse précédente. L'entrepreneur devra produire de nouvelles images ou utiliser le matériel fourni par le BSGG, selon le cas.

**Question 13**

Pouvons-nous avoir accès à la nouvelle stratégie de communication et d'image de marque du BSGG?

**Réponse 13**

Non, seul l'entrepreneur retenu y aura accès.

**Question 14**

Est-ce que le BSGG utilise des polices particulières dans le cadre de sa stratégie de communication et d'image de marque?

**Réponse 14**

Non.

**Question 15**

Quel est le modèle de gouvernance et de maintenance prévu au moyen du module UX Track après le lancement de l'application?

**Réponse 15**

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements durant la Tâche 2 : Exploration et découverte – Consultation des clients.

**Question 16**

Est-ce que le BSGG s'attend à ce que la maquette fonctionnelle soit créée au moyen d'un outil en particulier (InDesign, Axure)?

**Réponse 16**

Aucun outil en particulier n'est exigé pour la création de la maquette fonctionnelle.

**Question 17**

Pouvons-nous fournir des saisies d'écran pour compléter les liens opérationnels en ce qui concerne les parties du site qui nécessitent une authentification unique?

**Réponse 17**

Nous avons besoin d'accéder à la partie nécessitant une authentification unique par le biais d'un serveur intermédiaire; toutefois, si un tel accès est impossible pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, des saisies d'écran seront acceptées.

**Question 18**

Est-ce que le BSGG peut mettre à jour l'article TC6 pour permettre l'utilisation d'un échantillon de 2 sites afin de montrer l'expérience relative à la conception, à la structure, à la couleur, au style de rédaction et au contenu multimédia?

**Réponse 18**

Le BSGG a modifié l'article TC6 comme suit et a ajouté un nouveau critère, TC7, conformément au tableau présenté ci-dessous.

<b>TC6</b>	<b>Composition du site</b>  Le soumissionnaire doit faire la preuve de son expérience en matière de composition de site en fournissant un échantillon de sites Web et en décrivant l'approche adoptée pour créer de façon à répondre aux besoins du public cible, notamment en ce qui concerne ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conception</b> : Est-ce que le concept présente un élément visuel intéressant pour l'utilisateur visé?</li> <li>• <b>Structure</b> : Est-ce que le concept présente l'information selon une hiérarchie structurée de manière simple et facile à suivre?</li> <li>• <b>Couleur</b> : Les couleurs utilisées permettent-elles de créer une atmosphère appropriée au public cible?</li> <li>• <b>Contenu multimédia</b> : Le contenu multimédia utilisé complète-t-il le contenu éditorial?</li> </ul> <p><b>Supprimer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Style de rédaction : Les pages sont-elles rédigées avec des titres adéquats, résumant bien le texte, et attrayants?</del></li> </ul>	/4070	Les points seront attribués selon le barème de cotation 1.
<b>**Nouveau**</b>	Le soumissionnaire doit faire la preuve de son	/30	Les points seront attribués

TC7	<p>expérience en matière de composition de site en fournissant un échantillon de sites Web et en décrivant l'approche adoptée pour créer de façon à répondre aux besoins du public cible, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Style de rédaction</b> : Les pages sont-elles rédigées avec des titres adéquats, résumant bien le texte, et attrayants?</li> </ul>	selon le barème de cotation 1.
-----	---	--------------------------------

### Question 19

Page 14 : « Pour les fins de l'évaluation des offres, l'annexe B, Base de paiement, sera utilisé. Le soumissionnaire doit fournir des prix fixe les catégories de ressources. ». Toutefois, l'annexe B ne précise pas les catégories de ressources, mais exige seulement le coût total de chaque tâche. Est-ce que vous vous attendez à ce que l'entrepreneur fournisse une forme de tarif mixte selon le type de ressource? Pouvez-vous clarifier la catégorie de ressources?

### Réponse 19

Conformément à la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 4.1.2 Évaluation financière (p. 15 de 57) :

« Pour les fins de l'évaluation des offres, l'annexe B, Base de paiement, sera utilisé. Le soumissionnaire doit fournir des prix fixe les catégories de ressources.

*Pour l'évaluation des offres et à des fins de sélection de l'entrepreneur uniquement, le prix évalué d'une offre sera déterminée conformément à l'annexe B, Base de paiement.*

**Important** : Nous avons clarifié et corrigé cette section comme suit :

« Pour les fins de l'évaluation des offres, l'annexe B, Base de paiement, sera utilisé. Le soumissionnaire doit fournir ~~des prix fixe les catégories de ressources~~ des prix fixes totaux pour l'achèvement de la tâche.

Plus loin dans l'annexe B – Base de paiement (p. 43 de 57), il est mentionné ce qui suit :

*L'entrepreneur sera payé conformément aux modalités de paiement indiquées ci-après pour les travaux exécutés en vertu du contrat et de chaque autorisation de tâche, le cas échéant.*

Définition de la journée de travail et calcul proportionnel : La journée de travail dure 7,5 heures à l'exclusion des pauses-repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie.

Le paragraphe intitulé Définition de la journée de travail et calcul proportionnel vise seulement les

taux horaires tout compris du tableau Maintenance et soutien (Tâche 10).

« L'entrepreneur sera rémunéré comme suit :

Prix tout inclus pour des tâches complétées (le paiement est effectué pour des tâches complètes et acceptées en conformité avec les termes du contrat) :

Tâche	Prix pour compléter la tâche	Tâche	Prix pour compléter la tâche
Tâche 1	\$	Tâche 14	\$
Tâche 2	\$	Tâche 15	\$
Tâche 3	\$	Tâche 16	\$
Tâche 4	\$	Tâche 17	\$
Tâche 5	\$	Tâche 18	\$
Tâche 6	\$	Tâche 19	\$
Tâche 7	\$	Tâche 20	\$
Tâche 8	\$	Tâche 21	\$
Tâche 9	\$	Tâche 22	\$
Tâche 11	\$	Tâche 23	\$
Tâche 12	\$	Tâche 24	\$
Tâche 13	\$	Tâche 25	\$
Coût total pour les tâches (taxes en sus) :			

Taux horaires fixes tout compris pour la maintenance et le soutien (Tâche 10)

Tâche	Description	Taux horaire tout compris (Date du contrat au 31 déc. 2016)	Heures estimées	Taux horaire tout compris (1 <sup>er</sup> janv. 2017 au 31 déc. 2017)	Heures estimées	Taux horaire tout compris (1 <sup>er</sup> janv. 2018 au 31 déc. 2018)	Heures estimées
Tâche 10	Maintenance et soutien	\$	10	\$	100	\$	100
Coût total pour la maintenance et le soutien (taxes en sus) :							\$

### Question 20

Est-ce qu'un fournisseur tiers ou un consultant a participé à la rédaction de la DDP et a-t-il le droit de soumissionner?

### Réponse 20

Oui, un consultant a participé à la révision finale de l'énoncé des travaux et des critères d'évaluation. Ce consultant avait été informé avant sa révision que sa contribution l'empêcherait de soumissionner et d'obtenir le contrat.

### Question 21

Est-ce qu'un fournisseur tiers ou un consultant a participé à la définition des exigences

opérationnelles et à l'analyse de l'IWDHN et a-t-il le droit de soumissionner?

**Réponse 21**

Oui, un consultant a participé à la définition des exigences opérationnelles et à l'analyse de l'IWDHN. Ce consultant avait été informé que sa contribution l'empêcherait de soumissionner et d'obtenir le contrat.

**Question 22**

Est-ce qu'un fournisseur tiers ou un consultant a participé au développement interne d'autres sites Drupal (y compris des sites intranet et des sous-sites) et a-t-il le droit de soumissionner?

**Réponse 22**

Oui, une ressource du mécanisme d'acquisition des services de travail temporaire a participé au développement en Drupal du site intranet du BSGG et du Registre public des armoiries. Toutefois, la participation à ces deux (2) sites ne procure aucun avantage sur tout autre soumissionnaire à la présente DDP, car il s'agit d'un projet distinct.

**Question 23**

Est-ce qu'un fournisseur tiers ou un consultant a participé à l'évaluation de la variante DrupalWxT et a-t-il le droit de soumissionner?

**Réponse 23**

Non.

**Question 24**

Est-ce qu'un fournisseur tiers ou un consultant a participé au développement du système PDH et a-t-il le droit de soumissionner?

**Réponse 24**

L'entrepreneur qui a participé au développement du système PDH a été informé que sa contribution l'empêcherait de soumissionner et d'obtenir le contrat.

**Question 25**

Un des clients que nous voulons citer en référence interdit à ses fournisseurs d'utiliser son nom, mais nous permet d'utiliser la mention « Une des 5 plus grandes entreprises de services financiers aux É.-U. ». Est-ce que le BSGG accepte cette approche?

**Réponse 25**

Oui.

**Question 26**

À la Tâche 4, il est mentionné que « *Le BSGG hébergera le nouveau site Web dans une infrastructure située à l'extérieur de son réseau et n'utilisera pas de solution de logiciel en tant que service (SaaS).* ». Tant que l'infrastructure gérée par le BSGG héberge le site Web principal en



Drupal, est-ce que des services SaaS peuvent prendre en charge des fonctions qu'il est impossible d'héberger localement?

**Réponse 26**

Oui.

**Question 27**

Au début de l'annexe B, il est mentionné que « On paiera les journées de travail réelles. ». Puis, à la section A - Période du contrat (de la date du contrat au 28 septembre 2018), il est mentionné ce qui suit :

*« Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur sera rémunéré selon les modalités ci-dessous pour les travaux exécutés au titre du contrat. »*

Puis encore plus loin, au paragraphe 1.0, la base de paiement devient un prix fixe pour chaque tâche terminée - ce qui est totalement différent de la base de paiement précitée. Pouvez-vous clarifier la base de paiement?

**Réponse 27**

Veuillez vous reporter à la réponse 19 du présent document.

**Question 28**

Si le tableau des prix pour chaque tâche sert seulement à l'évaluation, nous demandons :

- a) qu'il soit supprimé de la base de paiement et ajouté à la proposition financière;
- b) qu'il soit désigné « pour évaluation seulement »;
- c) que la colonne \$ soit modifiée pour afficher l'effort en jours (7,5 h/jour).

**Réponse 28**

Le BSGG ne modifiera ni la base de paiement, ni le tableau des prix pour chaque tâche.